



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

GIAT-Industries

Question écrite n° 20913

Texte de la question

Récemment la société Sagem aurait fait savoir son intérêt pour GIAT. Un rachat ne semble pas envisagé avant trois ans, c'est-à-dire une fois la restructuration effectuée. M. Jérôme Rivière demande à Mme la ministre de la défense de bien vouloir lui indiquer si des discussions sont en cours.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a fait le choix de préserver une industrie de l'armement terrestre en France. Or, les difficultés économiques actuelles de GIAT-Industries impliquent, pour la sauvegarde de son existence, la mise en place d'un plan de redressement industriel, économique et financier. Un projet de renouveau, baptisé projet GIAT 2006, devrait permettre de transformer profondément cette entreprise, en trois ans, pour la rendre viable sur la durée. Pour l'heure, aucune discussion n'est en cours - notamment avec des entreprises d'électronique de défense - concernant une évolution éventuelle de l'actionnariat de cette société qui, en tout état de cause, ne figure pas dans la liste des sociétés privatisables. La récente déclaration d'un des fournisseurs de GIAT-Industries faisant état d'un intérêt compréhensible pour l'avenir de ce dernier n'engage en rien le Gouvernement.

Données clés

Auteur : [M. Jérôme Rivière](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20913

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 juin 2003, page 5063

Réponse publiée le : 18 août 2003, page 6492